



L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022

Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/14 : Approbation budget prévisionnel 2022 : budget principal

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 du budget Principal à l'ensemble des membres du conseil municipal, comme résumé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
VOTE BP 2022	813 867,05	731 864,32
002 RÉSULTAT REPORTE		82 002,73
	813 867,05	813 867,05

INVESTISSEMENT

VOTE BP 2022	308 887,72	716 966,96
RAR 2021	510 856,90	380 245,73
001 RÉSULTAT REPORTE	277 468,07	
	1 097 212,69	1 097 212,69

TOTAL

	1 911 079,74	1 911 079,74
--	--------------	--------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal prévisionnel présenté.

À Faux la Montagne, le 29/04/2022

La Maire

C.MOULIN

